

**PROMOTION INTERNE - ANNEE 2009
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL
APRES EXAMEN PROFESSIONNEL OUVERT AUX
SECRETAIRES DE MAIRIE D'UNE COMMUNE DE
MOINS DE 2 000 HABITANTS**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 39,
- Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 20-5 et 20-6,
- Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment l'article 6-1,
- Vu les propositions des autorités territoriales,
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B3 réunie le 05 février 2009,
- Considérant que, selon l'état joint en annexe, 31 recrutements effectués en 2008 auxquels s'ajoute un reliquat de 55 recrutements effectués les années précédentes, permettent l'inscription de 43 fonctionnaires sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de rédacteur territorial après examen professionnel ouvert aux secrétaires de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants au titre de l'année 2009,
- Considérant la valeur professionnelle de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,
- Considérant les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude formulées par les fonctionnaires concernés,
- Considérant les vœux des fonctionnaires concernés quant à l'inscription de leur adresse sur la liste d'aptitude,
- Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude, formulées par les fonctionnaires des promotions précédentes,

ARRETE

C.D.G.F.P.T

- 6 AVR. 2009

908431 COURRIER ARRIVE

ARTICLE 1^{ER}

La liste d'aptitude au grade de REDACTEUR TERRITORIAL après examen professionnel ouvert aux secrétaires de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, au titre de la promotion interne de l'année 2009, est établie comme suit :

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL - VILLE	DATE DE 1ERE INSCRIPTION
GREINER	Roselyne	16 lotissement Mongambé	54460 AINGERAY	17/03/2009
LANG	Geneviève			17/03/2009
MARTELIN	Chantal	70, rue de la Gare	88630 RUPPES	10/04/2006
THIRY	Denise			17/03/2009

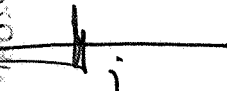
ARTICLE 2^{EME}

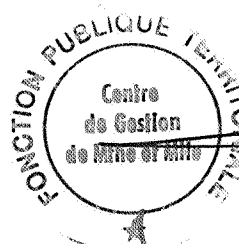
Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3^{EME}

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 17 mars 2009

Le Président,

François FORIN
Maire de LUCEY

 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

Rendu exécutoire le :